

États financiers de

**EQUALITY FUND/
FONDS ÉGALITÉ**

Et rapport de l'auditeur indépendant sur ces états

Exercice clos le 31 mars 2023



KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L.
150, rue Elgin
Bureau 1800
Ottawa ON K2P 2P8
Canada
Téléphone 613-212-5764
Télécopieur 613-212-2896

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux membres de Equality Fund/Fonds Égalité

Opinion

Nous avons audité les états financiers de Equality Fund/Fonds Égalité (l'« organisation »), qui comprennent :

- l'état de la situation financière au 31 mars 2023;
- l'état des résultats et de l'évolution de l'actif net;
- l'état des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date;
- les notes afférentes aux états financiers, y compris un résumé des principales conventions comptables;

(ci-après, les « états financiers »).

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous égards importants, un portrait fidèle de la situation financière de l'organisation en date du 31 mars 2023, ainsi que de ses résultats d'exploitation, de l'évolution de l'actif net et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « **Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers** » de notre rapport de l'auditeur.

Nous sommes indépendants de l'organisation, conformément aux exigences en matière de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada, et nous nous sommes acquittés de nos autres responsabilités, conformément à ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants d'audit que nous avons obtenus sont suffisants et adéquats pour fonder notre opinion.

Autre point – Informations comparatives

Les états financiers au 31 mars 2022 et pour l'exercice clos à cette date ont été audités par d'autres auditeurs, qui ont exprimé sur ces états une opinion non modifiée en date du 7 juillet 2022



Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation exactes des états financiers, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, et d'assurer le contrôle interne qu'elle juge nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'inexactitudes importantes découlant d'une fraude ou d'une erreur.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'organisation à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'organisation ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'organisation.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un degré élevé d'assurance, mais ne garantit pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues au Canada permettra toujours de détecter toutes les inexactitudes importantes qui peuvent être présentes.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues au Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve de scepticisme professionnel à chaque étape de l'audit.

En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Le risque de ne pas détecter une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que le risque de ne pas détecter une anomalie significative résultant d'une erreur, étant donné que les cas de fraude peuvent comprendre la collusion, la contrefaçon, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement des contrôles internes;



Page 3

- nous nous assurons de comprendre le contrôle interne applicable à l'audit afin de concevoir des procédures d'audit adaptées aux circonstances, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'organisation;
- nous évaluons le caractère approprié des méthodes comptables appliquées et le caractère raisonnable des estimations comptables et des communications connexes faites par la direction;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité de l'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'organisation à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport de l'auditeur sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions sont fondées sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'organisation à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation générale, la structure et le contenu des états financiers, y compris les communications, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière permettant de donner un portrait fidèle;
- nous communiquons avec les responsables de la gouvernance en ce qui concerne, entre autres, l'étendue et le calendrier prévus de l'audit et les constatations importantes qui en découlent, y compris les lacunes importantes en matière de contrôle interne que nous relevons dans le cadre de notre audit.

KPMG A.N.L. / S.E.F. L.R.L.

Comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés

Ottawa, Canada

Le 5 juillet 2023

EQUALITY FUND/FONDS ÉGALITÉ

État de la situation financière

Au 31 mars 2023, avec informations comparatives de 2022

	Initiative du Fonds Égalité	Voix et leadership des femmes	Innovation	2023 Total	2022 Total
Actif					
Actif à court terme					
Encaisse	2 992 288 \$	123 624 \$	2 168 972 \$	5 284 884 \$	5 452 316 \$
Placements à court terme (note 4)	1 637 751	–	–	1 637 751	6 018 747
Débiteurs	77 964	259	13 914	92 137	91 928
Frais payés d'avance	247 954	–	–	247 954	134 918
	4 955 957 \$	123 883 \$	2 182 886 \$	7 262 726 \$	11 697 909 \$
Passif et actif net					
Passif à court terme					
Créiteurs et charges à payer	943 613 \$	1 965 \$	– \$	945 578 \$	777 362 \$
Apports reportés (note 6)	2 024 726	112 328	–	2 137 054	7 687 281
	2 968 339	114 293	–	3 082 632	8 464 643
Actif net					
Non affecté	–	–	377 650	377 650	1 428 030
Affecté (note 7)	1 987 618	9 590	1 805 236	3 802 444	1 805 236
	1 987 618	9 590	2 182 886	4 180 094	3 233 266
	4 955 957 \$	123 883 \$	2 182 886 \$	7 262 726 \$	11 697 909 \$

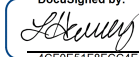
Voir les notes afférentes aux états financiers.

Au nom du conseil d'administration :

DocuSigned by:

 8ECAFDD28ED542D...

Theo Sowa, coprésident

DocuSigned by:

 4CF0E51F8FCC4E3...

Lianne Hannaway, trésorière

EQUALITY FUND/FONDS ÉGALITÉ

L'état des résultats et de l'évolution de l'actif net

Exercice clos le 31 mars 2023, avec informations comparatives de 2022

	Initiative du Fonds Égalité	Voix et leadership des femmes	Innovation	2023 Total	2022 Total
Produits					
Dons	511 449 \$	– \$	13 930 \$	525 379 \$	730 839 \$
Financement public (note 6)	21 441 765	1 773 163	–	23 214 928	4 760 172
Produits financiers et autres produits	69 476	–	20 229	89 705	46 390
Subventions affectées (note 6)	10 558 233	–	–	10 558 233	13 215 846
	32 580 923	1 773 163	34 159	34 388 245	18 753 247
Charges					
Administration	771 381	111 756	22 732	905 869	535 315
Communications	271 927	11 513	–	283 440	187 806
Rémunération	5 757 097	502 892	–	6 259 989	5 081 833
Perte (gain) de change	(76 676)	256	(102)	(76 522)	268 612
Octroi de subventions	20 474 978	770 385	–	21 245 363	9 083 793
Honoraires professionnels	3 846 419	306 677	–	4 153 096	3 363 457
Frais de déplacement et de réunions	609 728	60 094	360	670 182	125 619
	31 654 854	1 763 573	22 990	33 441 417	18 646 435
Excédent des produits sur les charges	926 069	9 590	11 169	946 828	106 812
Actif net au début de l'exercice	2 216 785	–	1 016 481	3 233 266	3 126 454
Virement interfonds (note 7)	(1 155 236)	–	1 155 236	–	–
Actif net à la fin de l'exercice	1 987 618 \$	9 590 \$	2 182 886 \$	4 180 094 \$	3 233 266 \$

Voir les notes afférentes aux états financiers.

EQUALITY FUND/FONDS ÉGALITÉ

État des flux de trésorerie

Exercice clos le 31 mars 2023, avec informations comparatives de 2022

	2023	2022
Rentrées (sorties de fonds)		
Activités de fonctionnement		
Excédent des produits sur les charges	946 828 \$	106 812 \$
Variation des éléments d'exploitation hors trésorerie		
Débiteurs	(209)	(23 820)
Frais payés d'avance	(113 036)	(75 791)
Créditeurs et charges à payer	168 216	45 901
Apports reportés (note 7)	(5 550 227)	2 937 170
	(4 548 428)	2 990 272
Activités d'investissement		
Rachat (achat) de placements à court terme	4 380 996	(5 818 430)
Diminution de l'encaisse	(167 432)	(2 828 158)
Encaisse au début de l'exercice	5 452 316	8 280 474
Encaisse à la fin de l'exercice	5 284 884 \$	5 452 316 \$

EQUALITY FUND/FONDS ÉGALITÉ

Notes afférentes aux états financiers

Exercice clos le 31 mars 2023

1. Objectif de l'organisation :

Le 23 septembre 2019, l'organisation a changé son nom de MATCH International Centre à Equality Fund/Fonds Égalité.

Equality Fund/Fonds Égalité (« l'organisation ») a été constitué en vertu de la Loi sur les corporations canadiennes en 1977. Depuis le 8 juillet 2014, l'organisation a prorogé ses statuts sous le régime de la Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif. C'est un organisme de bienfaisance enregistré en vertu de l'alinéa 149(1)l) de la Loi de l'impôt sur le revenu et, à ce titre, il n'est pas assujéti à l'impôt sur le revenu.

Equality Fund/Fonds Égalité apporte un soutien sous forme de subventions et d'autres types de financement, d'assistance technique, de renforcement institutionnel et d'établissement de réseaux pour renforcer les organisations et les mouvements de femmes qui visent à promouvoir les droits des femmes, l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, des filles et des personnes trans dans les pays en développement.

2. Comptabilité par fonds :

Des renseignements de base

Equality Fund/Fonds Égalité se compose des trois unités, de l'Initiative du Fonds Égalité (IFE), de Voix et leadership des femmes (VLF) et d'autres activités désignées sous le nom d'Innovation, reflétées comme des fonds distincts dans les états financiers.

Initiative du Fonds Égalité (IFE)

Le 29 août 2019, le Fonds Égalité (FE), la Toronto Foundation et Entraide universitaire mondiale du Canada (collectivement appelés le « consortium FE ») ont signé un accord de contribution (AC) de 300 M\$ sur 15 ans avec Affaires mondiales Canada (AMC). Le consortium FE a été choisi à l'issue d'un processus concurrentiel pour mobiliser des fonds des secteurs privé, philanthropique et public et mettre en œuvre une stratégie d'investissement axée sur l'égalité entre les sexes, afin de créer une source de financement durable pour soutenir les organisations et les mouvements de femmes dans le monde entier (l'initiative). Les membres du consortium FE ont signé une entente multipartite qui régit les rôles, les responsabilités et les relations entre les organisations. Le consortium FE n'est pas une entité légale, mais constitue plutôt une relation de collaboration entre des organisations aux vues similaires. Chaque membre du consortium est solidairement responsable envers AMC de l'initiative et du respect de toutes les modalités de l'AC. Le rôle du Fonds Égalité est de diriger l'ensemble de l'initiative, y compris la vision féministe, la stratégie, la mobilisation des fonds, l'expertise en matière d'investissement dans une perspective de genre et l'octroi de subventions. À titre de partenaire fiduciaire, la Toronto Foundation est responsable de l'investissement de la contribution d'AMC et du contrôle conjoint des dons philanthropiques reçus dans le cadre de l'initiative du Fonds Égalité. Entraide universitaire mondiale du Canada assure la conformité, le contrôle et le renforcement des capacités en matière d'octroi de subventions. L'AC de l'IFE avec AMC expire le 30 juin 2035.

EQUALITY FUND/FONDS ÉGALITÉ

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2023

2. Résumé des principales méthodes comptables (suite) :

Des renseignements de base (suite)

Initiative du Fonds Égalité (IFE) (suite)

La Toronto Foundation a la responsabilité fiduciaire d'investir les 300 M\$ fournis par AMC et de veiller à ce que les comptes soient audités. Le portefeuille de placements est donc reflété dans les états financiers de la Toronto Foundation. La première tranche de 4 M\$ a été transférée au Fonds Égalité pour les coûts de démarrage en août 2019 au moment de la signature de l'AC. Chaque année, le Fonds Égalité demande à la Toronto Foundation une affectation du fonds commun d'investissement (appelée affectation d'AMC) dans le cadre des produits nécessaires pour financer les dépenses annuelles des activités du Fonds Égalité dans le rôle qu'il joue au sein de l'IFE. L'affectation annuelle d'AMC est comptabilisée à titre de produits dans les états financiers annuels du Fonds Égalité.

Les dons de bienfaisance, à savoir les dons des investisseurs individuels et institutionnels, représentent l'autre source de revenus de l'IFE.

L'AC signé avec l'AMC énonce les dépenses admissibles et celles-ci doivent être comptabilisées dans les catégories prescrites selon une certaine proportionnalité au fil du temps.

Le gouvernement du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, agissant par l'entremise du Foreign, Commonwealth & Development Office (FCDO), a signé une convention sur 5 ans de 33 M£ (environ 55 M\$) avec l'organisation contribuant à l'IFE, dans le but de promouvoir l'égalité entre les sexes en soutenant les organisations de défense des droits des femmes et les mouvements de femmes à l'échelle mondiale. Cette convention de financement a été signée le 3 mars 2022, les dépenses admissibles au financement devant être engagées après le 31 mars 2022.

Voix et leadership des femmes (VLF)

VLF-Caraïbes est un projet quinquennal (2019-2024) de 4,8 M\$ visant à promouvoir les droits des femmes et l'égalité entre les sexes en Jamaïque, au Belize, au Guyana et dans d'autres pays admissibles à l'aide publique au développement (APD) de la Communauté des Caraïbes (CARICOM), notamment Antigua-et-Barbuda, la Dominique, la Grenade, Sainte-Lucie, Saint-Vincent-et-les-Grenadines et le Suriname, dans le cadre du programme VLF élargi d'Affaires mondiales Canada (AMC).

VLF-Caraïbes a été conçu pour soutenir les capacités, le leadership et les programmes des organisations locales de défense des droits des femmes et des groupes LGBTIQ dans la promotion de leurs propres solutions pour améliorer les droits des femmes et l'égalité entre les sexes dans la région. Le projet fournit aux organisations de défense des droits des femmes et aux groupes LGBTIQ quatre soutiens principaux qui se renforcent mutuellement :

EQUALITY FUND/FONDS ÉGALITÉ

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2023

2. Résumé des principales méthodes comptables (suite) :

Des renseignements de base (suite)

Voix et leadership des femmes (VLF) (suite)

1. Un financement pluriannuel pour soutenir la conception et la mise en œuvre de programmes de changement social et de défense des intérêts;
2. Un financement adapté pour soutenir des idées et des possibilités stratégiques, mais non planifiées, en matière de programmes et de défense des intérêts;
3. Un renforcement des capacités qui répond aux besoins immédiats, ainsi qu'à la viabilité future;
4. La création de réseaux et d'alliances pour le changement politique et social.

Le projet évalue également la viabilité d'un mécanisme de financement local pour soutenir les organisations de défense des droits des femmes et les groupes LGBTIQ dans les Caraïbes à plus long terme.

Au moment de la signature de l'entente VFL d'AMC, il a été décidé que l'actif net reporté de MATCH International financerait les dépenses directes non admissibles qui ne sont pas financées par l'AMC (certains coûts liés à la rémunération, aux déplacements, aux événements et aux avantages sociaux en matière de ressources humaines). En outre, étant donné que certains employés du FE principalement affectés à l'IFE consacraient également une partie de leur temps au programme VLF, AMC a convenu de financer l'équivalent de 12 % des frais généraux de l'IFE en fonction du montant des dépenses consacrées au programme VLF.

Innovation

Les activités ne relevant pas de l'IFE et de VLF, y compris celles qui ont été transférées de MATCH International Centre, sont comptabilisées sous Innovation.

3. Principales conventions comptables

Les états financiers ont été dressés conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif et tiennent compte des principales méthodes comptables suivantes :

a) Constatation des produits :

Bien que l'organisation ait adopté la présentation de la comptabilité par fonds, elle applique la méthode du report pour comptabiliser les apports, y compris les subventions et les dons. Les apports affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir, dans la mesure où le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et où son recouvrement est raisonnablement assuré.

EQUALITY FUND/FONDS ÉGALITÉ

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2023

3. Principales conventions comptables (suite) :

a) Constatation des produits (suite) :

Les produits tirés des honoraires de gestion de projet sont comptabilisés lorsque les services sont rendus.

Tous les autres produits sont constatés en produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si la somme à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa perception est raisonnablement assurée.

b) Charges :

Dans l'état des résultats, l'organisation classe ses charges par fonction. Les charges sont constatées dans l'exercice au cours duquel elles sont engagées et elles sont imputées à la fonction à laquelle elles se rapportent directement. L'organisation ne répartit pas les charges entre les fonctions après leur comptabilisation initiale. L'affectation des dépenses qui ont été affectées par catégorie d'AMC figure à l'annexe 1.

c) Instruments financiers :

Les instruments financiers de l'organisation sont comptabilisés à leur juste valeur au moment de la comptabilisation initiale. À la date de clôture de l'exercice, la trésorerie et les placements sont ultérieurement évalués à leur juste valeur et tous les autres instruments financiers sont ultérieurement évalués au coût ou au coût amorti. Les dépôts à terme étant à court terme, leur juste valeur correspond à la somme du coût et des produits d'intérêts courus. Les variations de la juste valeur sont comptabilisées dans l'état des résultats dans l'exercice au cours duquel elles sont engagées. Les coûts de transactions, le cas échéant, sont passés en charges au fur et à mesure qu'ils sont engagés.

d) Apports de services et de matériel :

Un nombre important de bénévoles consacrent beaucoup de temps à l'organisation au cours d'une année. En raison de la difficulté de déterminer la juste valeur de ces services rendus, ces derniers ne sont pas constatés dans les états financiers.

L'organisation ne comptabilise pas les apports reçus sous forme de matériel dans ses états financiers. Aucun article de ce type n'a été reçu au cours de l'exercice.

EQUALITY FUND/FONDS ÉGALITÉ

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2023

3. Principales conventions comptables (suite) :

e) Utilisation d'estimations :

La préparation d'états financiers conformes aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif exige de la direction qu'elle fasse des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants déclarés des éléments d'actif et de passif ainsi que sur la présentation des éléments d'actif et de passif éventuels à la date des états financiers de même que sur les montants déclarés des produits et des charges de la période de déclaration. Les estimations importantes comprennent la détermination des charges à payer. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations et des ajustements sont faits à l'état des résultats pour l'exercice où ils deviennent connus.

4. Placements à court terme :

	2023 Juste valeur marchande	2023 Coût	2022 Juste valeur marchande	2022 Coût
Certificats de placement garanti	1 637 751 \$	1 637 751 \$	6 018 747 \$	6 018 747 \$

Les placements comprennent des certificats de placement garanti portant intérêt à des taux variant de 4,65 % à 4,70 % (0,35 % à 0,75 % en 2022), venant à échéance le 1^{er} mai 2023 (5 mai 2022 et 31 mai 2022).

EQUALITY FUND/FONDS ÉGALITÉ

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2023

5. Instruments financiers :

L'organisation est exposée à divers risques par l'entremise de ses instruments financiers. L'analyse qui suit présente l'évaluation des expositions au risque et des concentrations de l'organisation.

L'organisation n'utilise pas d'instruments financiers dérivés pour gérer ses risques.

a) Risque de crédit :

L'organisation est sujette au risque de crédit résultant de la possibilité que des partis puissent faire défaut à leurs obligations financières. L'exposition maximale de l'organisation au risque de crédit correspond à la somme de la valeur comptable de sa trésorerie, de ses placements à court terme et de ses comptes débiteurs. Les liquidités et les placements à court terme de l'organisation sont déposés auprès d'une banque à charte canadienne et, par conséquent, la direction estime que le risque de perte sur ces éléments est faible. L'organisation gère son risque de crédit en examinant mensuellement la chronologie des comptes débiteurs et en assurant le suivi des montants non réglés. À la fin de l'exercice, les débiteurs ne comportaient aucune provision pour créances douteuses.

b) Risque de liquidité :

Le risque de liquidité est le risque que l'organisation ne puisse satisfaire à une demande d'encaisse ou financer ses obligations exigibles. L'organisation répond à ses besoins de liquidités en préparant et en surveillant des prévisions détaillées des flux de trésorerie provenant des opérations, des activités d'investissement et de financement anticipées et en détenant des actifs qui peuvent être facilement convertis en liquidités.

c) Risque de marché :

Le risque de marché s'entend du risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des prix du marché. Le risque de marché comprend le risque de taux de change, le risque de taux d'intérêt et l'autre risque de prix.

i) Risque de change :

La monnaie de présentation de l'organisation est le dollar canadien. Le risque de taux de change correspond au risque que la juste valeur d'un instrument financier ou les flux de trésorerie futurs à être tirés d'un instrument financier fluctuent relativement au dollar canadien à cause des taux de change des devises étrangères.

EQUALITY FUND/FONDS ÉGALITÉ

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2023

5. Instruments financiers (suite):

c) Risque de marché (suite) :

i) Risque de change (suite) :

Les instruments financiers de l'organisation sont principalement libellés en dollars canadiens et l'organisation effectue ses transactions principalement en dollars canadiens. Au 31 mars 2023, environ 1 840 553 \$ (774 646 \$ en 2022) de la trésorerie de l'organisation, 637 751 \$ (1 877 264 \$ en 2022) de ses placements à court terme et 38 801 \$ (33 532 \$ en 2022) de ses dettes d'exploitation sont exposés aux fluctuations du dollar américain. L'organisation utilise des techniques prévisionnelles pour atténuer ce risque de change et a choisi de ne pas conclure de contrats dérivés.

ii) Risque de taux d'intérêt :

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur d'un instrument financier ou les flux de trésorerie à être tirés d'un instrument financier fluctuent relativement aux changements dans les taux d'intérêt.

L'exposition de l'organisation au risque de taux d'intérêt découle de ses placements à court terme, comme il est indiqué à la note 4.

iii) Autre risque de prix :

L'autre risque de prix est le risque que la juste valeur d'un instrument financier ou les flux de trésorerie à être tirés d'un instrument financier fluctuent en raison de changements dans les marchés (autres que les changements rattachés aux taux de change ou aux taux d'intérêt), que ceux-ci soient causés par des facteurs spécifiques à l'instrument, son émetteur ou d'autres facteurs affectant les instruments similaires sur le marché. L'Organisation n'estime pas être exposée à l'autre risque de prix.

La direction est d'avis que l'organisation n'est pas exposée à des risques importants de marché, de crédit ou de liquidité découlant de ces instruments. Ces risques ont augmenté en 2023 en raison des fluctuations des taux d'intérêt et des prix du marché. Outre l'évolution du risque de taux d'intérêt et du risque de marché, il n'y a eu aucun changement dans l'exposition aux risques de l'organisation qui découle de ses instruments financiers ou des politiques, des procédures et des méthodes qu'elle utilise pour gérer ces risques.

EQUALITY FUND/FONDS ÉGALITÉ

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2023

6. Apports reportés :

	2023	2022
Solde, début de l'exercice	7 687 281 \$	4 750 111 \$
Apport reçu pour les terrains au cours de l'exercice	28 231 212	20 913 188
	35 918 493	25 663 299
Apports constatés à titre de produits au cours de l'exercice :		
Initiative du Fonds Égalité (IFE) d'AMC	(9 575 377)	(3 639 180)
Initiative du Fonds Égalité (IFE) du FCDO	(11 866 388)	–
Voix et leadership des femmes (VLF) d'AMC	(1 773 163)	(1 120 992)
Autres subventions	(10 566 511)	(13 215 846)
	(33 781 439)	(17 976 018)
Solde, fin de l'exercice	2 137 054 \$	7 687 281

7. Fonds affectés :

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2023, le conseil d'administration a approuvé une motion visant à augmenter le solde du fonds d'Innovation affecté à l'interne de 1 155 236 \$ (150 000 \$ en 2022) pour atteindre un total de 1 805 236 \$ (650 000 \$ en 2022).

Le solde affecté de l'Initiative du Fonds Égalité est de 1 987 618 \$ (1 155 236 \$ en 2022) au 31 mars 2023.

Le solde affecté au programme VLF est de 9 590 \$ (néant en 2022) au 31 mars 2023.

8. Engagements locatifs :

L'organisation a mis en place un protocole d'entente signé pour l'espace partagé de ses locaux et de son stationnement qui expire le 31 mars 2026.

Versements annuels minimaux pour les trois prochains exercices se présentent comme suit :

2024	103 770 \$
2025	107 730
2026	82 080
	293 580 \$

EQUALITY FUND/FONDS ÉGALITÉ

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2023

9. Éventualités et charges à payer :

Selon les accords de contribution conclus avec les organismes de financement, ceux-ci peuvent effectuer des audits pour vérifier que les dépenses des projets respectent les accords. La direction estime que le Fonds Égalité a comptabilisé tous ses passifs et n'a pas fait de dépenses inadmissibles. La direction estime que l'organisation n'a encouru aucun passif non comptabilisé important lié à des dépenses inadmissibles. Les rajustements devant être apportés aux états financiers par suite de ces audits, le cas échéant, sont inscrits dans l'exercice où ils deviennent connus.

Au 31 mars 2023, les créiteurs gouvernementaux de l'organisation s'élevaient à néant (néant en 2022).

10. Informations comparatives :

Certaines informations comparatives ont été reclassées pour être conformes au mode de présentation des états financiers adopté pour l'exercice en cours.

EQUALITY FUND / FONDS ÉGALITÉ

Annexe 1 – Charges de l'IFE par catégorie

Exercice clos le 31 mars 2023, avec informations comparatives de 2022

	2023	2022
Mobilisation de fonds	1 508 686 \$	1 176 360 \$
Octroi de subventions et programme	23 841 770	10 828 705
Mise en œuvre	2 357 366	2 819 858
Gestion des placements	1 054 299	509 924
Gestion et frais généraux	2 892 733	1 948 365
	31 654 854 \$	17 283 212 \$